

#ConventionCAC



CAC REBOND

Convention

cac

COMMISSAIRE AUX COMPTES

**LILLE
GRAND PALAIS**

7-8 NOVEMBRE 2019

**DOSSIER
TECHNIQUE
DE L'EXPOSANT**

Organisé par

CNCC

COMPAGNIE
NATIONALE des
COMMISSAIRES aux
COMPTES

BIENVENUE A LA CONVENTION NATIONALE DE LA CNCC 2019

Cher Exposant,

Ceci est VOTRE Dossier Technique pour la Convention Nationale de la CNCC, qui se tiendra du 7 au 8 novembre 2019 au Grand Palais de Lille.

Il rassemble toutes les informations qui vous seront nécessaires et qui feront de votre présence en tant qu'exposant à la Convention Nationale de la CNCC un véritable succès.

Il vous donne tous les détails concernant :

- > **Les règles à respecter**
- > **La location du matériel pour votre stand**
- > **Le choix de votre décoration**

Nous vous remercions de lire attentivement ce guide et de retourner les formulaires de commandes avant les dates limites indiquées, afin que votre dossier soit traité dans les meilleures conditions.

Il est important que ce guide soit transmis à la personne en charge de la logistique de votre stand.

Nous vous souhaitons une bonne préparation de votre participation, et sommes à votre disposition pour vous y aider.

Dans l'attente de vous accueillir à Lille à l'occasion de cette Convention.

Emmanuelle VIAU
Coordinatrice de la Convention
Nationale de la CNCC

Charles-Edgar TALLUT
Coordinateur Logistique
Dept Exposition & Sponsoring

SOMMAIRE

Partie 1 : Informations Générales	page 4
Partie 2 : Conditions générales de vente	page 12
Partie 3 : Descriptif de votre stand	page 14
Partie 4 : Règles de Sécurité de Lille Grand Palais	page 16
Partie 5 : Accès & Plans	page 19
Partie 6 : Plan de l'exposition	page 20
Partie 7 : Liste récapitulative	page 21
Partie 8 : Formulaire	page 22

1 - INFORMATIONS GENERALES

1A - ORGANISATEUR

Les organisateurs de la Convention Nationale de la CNCC ont donné toute confiance à MCI France pour la gestion de la logistique générale et pour l'organisation de l'exposition. MCI sera désigné comme "l'organisateur" ci-dessous.

Convention Nationale de la CNCC 2019 – MCI France
25 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret – France
Tél : 01 53 85 82 54 - E-Mail : partenariat@convention-cncc.com

Notre équipe est à votre service afin que votre participation à la Convention Nationale de la CNCC soit un succès. Si certaines informations dans ce dossier ne sont pas claires, ou que certains sujets ne sont pas traités, nous vous invitons à contacter directement les membres de l'équipe organisatrice.

> Charles-Edgar Tallut <i>Logistique Exposition / Sponsoring</i>	partenariat@convention-cncc.com
> Emmanuelle Viau <i>Coordinatrice de la Convention Nationale de la CNCC 2019</i>	info@convention-cncc.com
> Béatrice Picard <i>Hébergement / Inscriptions</i>	inscription@convention-cncc.com

1B – LIEU

La Convention Nationale de la CNCC aura lieu cette année à Lille Grand Palais :

LILLE GRAND PALAIS
1, Boulevard des Cités-Unies – 59777 EURALILLE

Voir plan d'accès de Lille Grand Palais page 19.

1C - INSTALLATEUR GENERAL

L'installateur général officiel choisi par le comité d'organisation est **DP Architecture de communication**. Cet installateur vous fournira votre structure de stand (selon votre choix), ainsi que votre mobilier, spots électriques, réfrigérateurs et machines à café et tout autre élément dont vous pourriez avoir besoin.

D&P ARCHITECTURE DE COMMUNICATION
Contact : Département Exposition
26-28 rue du Chemin Vert - 78610 Le-Perray-en-Yvelines - France
Tél : 01 34 84 84 84 - Fax : 01 34 84 84 85
Email : exposants@dparchi.com

INFORMATION IMPORTANTE :

Aucun standiste ou prestataire extérieur (autre que l'installateur général ou les prestataires officiels de la Convention) ne sera autorisé à accéder à l'exposition.

Seuls les stands mis à disposition par l'organisateur pourront être utilisés par les exposants pendant l'évènement afin de garder une cohésion générale dans l'exposition.

1D - AUTRES PRESTATAIRES OFFICIELS

> Hébergement

CONVENTION NATIONALE DE LA CNCC 2019 – MCI France

Département Inscription & hébergement - 25, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret

Tél : 01 53 85 82 82 - Fax : 01 53 85 82 83

Email : inscription@convention-cncc.com

Vous pouvez faire une demande sur votre espace exposant dans l'onglet hébergement ou vous adressez directement au département inscriptions et hébergement.

Liste des Hôtels lors de la Convention Nationale de la CNCC 2019

CAT.	HOTELS	TYPE DE CHAMBRE	PRIX SINGLE	PRIX DOUBLE	DISTANCE DU GRAND PALAIS
4*	MERCURE LILLE CENTRE GRAND PLACE	Standard	170,38 €	188,96 €	10 minutes en voiture
4*	NOVOTEL LILLE CENTRE GARES	Standard	174,98 €	191,48 €	5 minutes à pied
4*	NOVOTEL LILLE SUITE EUROPE	Standard	177,48 €	204,96 €	10 minutes en transport Métro du Lille Grand Palais à Gare Lille Europe
3*	IBIS STYLES LILLE CENTRE GARE BEFFROI	Standard	129,65 €	141,30 €	10 minutes à pied
3*	IBIS LILLE CENTRE GARES	Standard	126,55 €	138,10 €	8 minutes à pied
3*	IBIS LILLE CENTRE GRAND PALAIS	Standard	130,55 €	142,05 €	4 minutes à pied



CAHIER DES CHARGES / ELECTRICITE / SOIREE ET DEJEUNERS / LECTEURS DE BADGE / DECORATION FLORALE

Convention Nationale de la CNCC 2019 – MCI France

Département Exposition & Partenariat

25, rue Anatole France - 92300 Paris

Tél : 01 53 85 82 54

Email : partenariat@convention-cncc.com

Formulaires 1 à 3 et 6 à 7

- Veuillez noter qu'une connexion wifi sera disponible durant l'exposition pour tous les exposants.
- Le nettoyage de stand n'est pas inclus dans votre réservation.
- Aucun boîtier électrique n'est inclus dans le stand.

Un coffret électrique est obligatoire par stand. Il est interdit de modifier les caractéristiques techniques du boîtier (emplacement, disjoncteur, fusibles.).

MOBILIER / ÉQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES

D&P ARCHITECTURE DE COMMUNICATION

Contact : Service Exposant

26-28 rue du Chemin Vert

78610 Le Perray-en-Yvelines – France

Tél : 01 34 84 84 84 – Fax : 01 34 84 84 85

Email : exposants@dparchi.com

Formulaires 4 à 5

SERVICE DE SECURITE

Si vous avez besoin d'agents de sécurité sur votre stand, veuillez contacter :

LILLE GRAND PALAIS

Contact : Valérie Boone

1 bld des Cités Unies

59777 Lille – Euralille - France

Tél : 03 20 14 14 47 - Fax : 03 20 14 14 13

Email : v.boone@lillegp.com

TRANSPORT/ MANUTENTION / LIVRAISON / STOCKAGE /

Pour toute demande, veuillez contacter :

CLAMAGERAN-FOIREXPO

Contact : Lucien LAWSON

Parc des Expositions - Porte de Versailles - 75015 Paris

Tél : 01 57 25 18 09 - Fax : 01 45 30 28 81

E-Mail : l.lawson@clamageran.fr

Les frais de transport, stockage et livraisons sont à la charge de l'exposant. Vous devez respecter les formalités de transport de marchandises. **Pour des raisons de sécurité, il ne sera PAS POSSIBLE de stocker des cartons ou caisses dans l'enceinte du Grand Palais de Lille avant, pendant le salon, ou une fois le démontage terminé.**

HÔTES / HÔTESSES

Pour toute demande de service d'hôtesse sur stand, veuillez contacter :

LILLE GRAND PALAIS

Contact : Valérie Boone

1 bld des Cités Unies

59777 Lille – Euralille - France

Tél : 03 20 14 14 47 - Fax : 03 20 14 14 13

Email : v.boone@lillegp.com

TRAITEUR SUR STAND

Pour toute demande, veuillez contacter directement l'un des traiteurs référencés ci-dessous :

LECOQ Traiteur

Contact : Thomas VANMUNSTER
 37 avenue Henri Delecroix
 59510 - HEM
 Tel: 03 20 69 09 59
 Email : thomas.vanmunster@lecocq.fr

MATERIEL AUDIOVISUEL & INFORMATIQUE

Pour toute demande de matériel audiovisuel et de matériel informatique veuillez contacter :

LENI

Contact : Candy MC CULLOCH
 Sales Manager
 108 chemin Sainte Hélène – 06560 Valbonne - FRANCE
 Tél : +33 (0)4 93 00 10 07 – Portable : +33 (0)6 28 64 13 42
 Email : cmcculloch@leni.fr

1E - BADGES EXPOSANTS

Les badges exposants donnent accès au hall d'exposition pendant le salon et les périodes de montage et démontage. Les badges exposants donnent accès à l'exposition et aux sessions.

Chaque exposant a droit à un quota de badges gratuits calculés selon la superficie réservée à raison **de 2 badges par surface de 9 m²**.

Afin de commander ces badges, veuillez compléter le fichier Excel envoyé par email, et le renvoyer par email à partenariat@convention-cncc.com **avant le vendredi 25 octobre 2019**

Les badges exposants donnent accès aux salles de conférence.

Quotas badges exposants & tickets déjeuners/soirées :

SURFACE DU STAND (en m²)	9	18	36
NOMBRE DE BADGES EXPOSANTS *	2	4	8
NOMBRE DE TICKETS DEJEUNERS (JEUDI 7 NOVEMBRE) *	2	2	2
NOMBRE DE TICKETS DEJEUNERS (VENDREDI 8 NOVEMBRE) *	2	2	2
NOMBRE DE TICKETS SOIREE CNCC (JEUDI 7 NOVEMBRE) *	2	2	2

**Gratuits et mis à disposition (selon les places disponibles)*

1F - LECTEUR DE BADGES

Les badges des participants seront équipés d'un code barre.

Réservez un lecteur de badges sur votre stand !

Collectez les coordonnées contenues dans les badges des congressistes qui visitent votre stand, puis récupérez-les via une base de données qui sera envoyés après l'évènement.

Pourquoi utiliser un lecteur de badges ?

- Un suivi plus efficace de vos contacts
- Une meilleure évaluation du marché
- Un gain de temps de vos équipes commerciales pendant et après l'évènement

Deux types de lecteurs de badges possibles :

- Lecteur de badge classique : il permet de lire les codes-barres mais aucune information n'apparaît sur l'écran du lecteur. Le fichier incluant les coordonnées de chaque participant vous sera envoyé après le Forum.
- Lecteur de badge smartphone : Ce lecteur vous permet de voir les coordonnées de chaque participant quand vous scannez le code barre et vous pouvez aussi ajouter directement certains commentaires sur le smartphone.

Le fichier incluant les coordonnées de chaque participant (Institution, nom, prénom, adresse complète et email) vous sera envoyé après l'évènement.

Prix par lecteur classique : 350 € HT

Prix par lecteur smartphone : 650 € HT

Veillez-vous reporter au formulaire n° 6.

1G – COORDONNEES DE VOTRE SOCIETE DANS LE PROGRAMME FINAL

En tant qu'exposant, l'opportunité vous est offerte d'insérer les coordonnées de votre société dans le programme final. Cette insertion est gratuite. Vous avez reçu un email précédemment pour soumettre le descriptif.

1H - PROGRAMME SOCIAL

La soirée de la convention CNCC aura lieu le jeudi 07 novembre à la Mairie de Lille et la soirée conviviale de la CRCC de Douai le vendredi 08 novembre 2019 au Musée de la piscine de Roubaix.

Les exposants sont invités à se joindre aux participants lors de ces soirées afin de développer leur réseau de relation dans un cadre convivial. Deux tickets pour la soirée du jeudi 07 novembre sont mis à disposition gracieusement par société exposante. Toute demande supplémentaire sera payante.

Si vous souhaitez participer à ces soirées, veuillez retourner le formulaire n°3 à l'organisateur pour confirmer votre inscription.

Les déjeuners du jeudi 7 et du vendredi 8 novembre auront lieu en salle Jeanne de Flandres au niveau 11 de Lille Grand Palais.

Les exposants bénéficient de deux tickets déjeuners gratuits par société exposante par jour. Les tickets déjeuners supplémentaires seront facturés **45 € TTC**. Si vous souhaitez commander des déjeuners supplémentaires, veuillez l'indiquer sur le formulaire n°3 à retourner à l'organisateur.

1I - PARKING

Le parking du Grand Palais de Lille est à votre disposition (dans la limite des places disponibles). Il est géré directement par la société Indigo :

Pour toute demande, veuillez remplir le bon de commande à la fin de ce dossier technique.

1J - NETTOYAGE

Un nettoyage des allées et des espaces communs sera effectué tous les soirs, à la fermeture de l'exposition.

1K - DATES

Les horaires de montage, d'exposition et de démontage sont les suivants :

Montage & Livraisons	Date	Horaires
Stands équipés	Mercredi 6 novembre 2019	15h00 – 19h00
L'exposant ou un représentant de sa société devra superviser la livraison et la réception des colis pendant le montage.		
Les accusés de réception de marchandises ou matériel ne seront en aucun cas signés par un membre de l'organisation ou de Lille Grand Palais.		
Exposition	Date	Horaires
Ouverture de l'exposition	Jeudi 7 novembre 2019 Vendredi 8 novembre 2019	10h00 – 18h00 8h30 – 17h00
Reprise du matériel & Démontage	Date	Horaires
Pour tous les exposants	Vendredi 8 novembre 2019	17h00-22h00
Le démontage de votre stand doit être impérativement terminé le Vendredi 8 novembre 2019 à 22h00		


L'Exposant, ou son représentant dûment accrédité, est tenu d'être présent sur son stand dès le début du démontage et jusqu'à évacuation complète du stand. L'évacuation des stands (marchandises, articles et décorations particulières) devra être réalisée par les exposants dans les délais et horaires impartis par l'organisateur.

Dans le cas contraire, l'organisateur ne pourra être tenu responsable de la disparition, ou des dégradations totales ou partielles, des éléments laissés sur place.

1L - INSTRUCTIONS DE LIVRAISON

Les colis doivent être marqués de la façon suivante :

LILLE GRAND PALAIS
1 BOULEVARD DES CITÉS UNIES
59800 LILLE, FRANCE



Convention de la CNCC


NOM DE LA MANIFESTATION : _____

N° DE STAND : _____

EXPÉDITEUR : _____

RESPONSABLE : _____

N° de portable : _____



ATTENTION : L'identification des colis est IMPERATIVE. Tout colis non identifié sera refusé. La livraison et le retour des colis sont sous la responsabilité de l'exposant ; celle de Lille Grand Palais ne peut être en aucune manière engagée.

> Tout matériel doit être livré pendant les dates et horaires de montages indiqués dans la section 1K.

La livraison de matériel ne peut se faire sans la présence d'un régisseur de Lille Grand Palais. Les véhicules ne sont autorisés à stationner que le temps du chargement/déchargement.

→ En période de montage

Pour la livraison de matériel lourd nécessaire à l'aménagement du stand, Le hall à côté de Lille Métropole étant en exploitation pendant le montage de la convention, l'accès se fera par la rue Javary, puis par ascenseur via notre « rue de livraison ». Attention : Les éléments de plus de 2.00m ne passent pas dans le monte-charge. Pour le matériel léger, l'accès à la zone d'exposition se fait par le parking souterrain ou par le lobby d'accueil.

→ Pendant la convention

L'accès à la manifestation est autorisé aux exposants porteurs d'un badge une heure avant l'ouverture au public par l'aire de livraison et par l'entrée principale. Le stationnement des véhicules devra se faire dans le parking couvert Autocité. L'aire de livraison n'est en aucun cas une aire de stationnement. La gestion est réglementée par un service de sécurité. Un parking couvert, situé au rez-de-chaussée de Lille Grand Palais, est ouvert durant l'exposition. Ce parking est entièrement et exclusivement géré par une société extérieure à Lille Grand Palais.

→ MONTE-CHARGE DU HALL LILLE MÉTROPOLE / ESPACE FLANDRES :

Longueur : 2.14m - Largeur : 0,94 m - Hauteur : 2.10 m. Tout matériel de plus de 2 mètres de hauteur ne pourra être transporté dans les monte-charges et/ou ascenseurs.

→ RÉSISTANCE AU SOL:

La résistance au sol est de 0.4 T/m² pour le hall Lille Métropole, 1.5T/m² pour le hall Paris ; 1.5T/m² pour le hall Bruxelles et 3T/m² pour le hall Londres. Il faut tenir compte de ces résistances non seulement pour l'installation du matériel exposé mais également pour les manutentions. Les surcharges ponctuelles et travaux lourds devront obtenir l'accord du service technique de Lille Grand Palais. Les chariots et autres appareils de manutention doivent être équipés de roues à bandage caoutchoutées. L'exposant ne peut en aucun cas trouser les sols ou y fixer quoi que ce soit. Dans le cas contraire, toute dégradation des sols du fait de l'exposant est à la charge de celui-ci.

1M - RESERVATION DE STAND

La signature du Contrat Exposant et l'acompte payé constituent un engagement ferme et implique que le souscripteur accepte les conditions générales de fonctionnement et le règlement de l'exposition. Le solde dû devra être réglé avant le 30 octobre 2019.

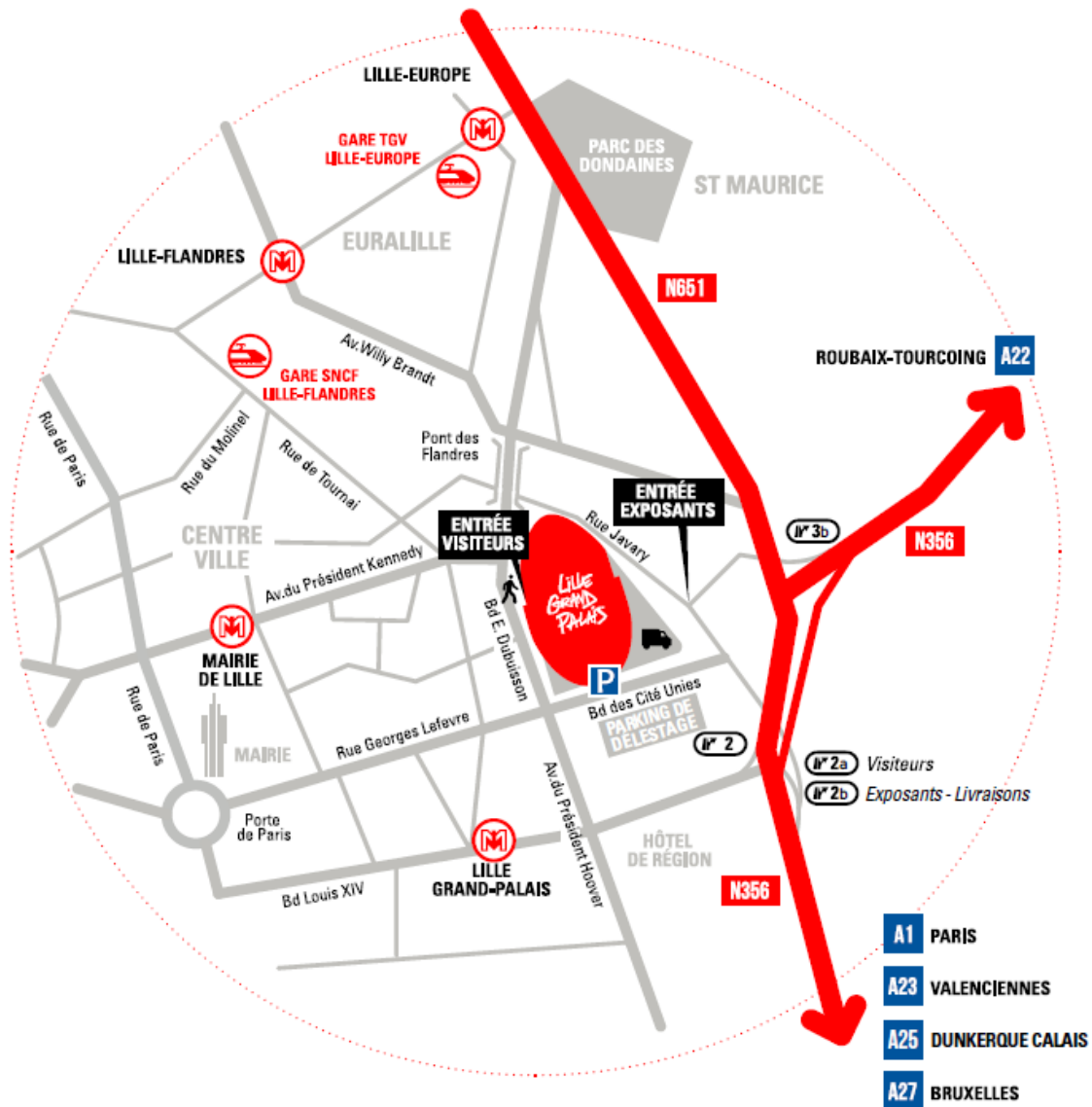
Le non-règlement des sommes dues à cette date entraînera l'annulation immédiate de fait de droit à disposer des réservations demandées, sans remboursement de l'acompte versé.

1N - SERVICES INCLUS

Le prix de location de votre stand comprend les services suivants :

- Utilisation de la surface nue ou du stand pendant les 2 jours d'exposition, pendant le montage et le démontage.
- 2 badges exposants par stand de 9m², mentionnant le nom de votre société sur le badge.
- Services d'information et de coordination pendant le montage et le démontage du stand, et pendant l'exposition.
- La publication dans le programme final des coordonnées complètes de votre société.
- Nettoyage des espaces communs (hors stands) à la fin de chaque journée.

PLAN D'ACCES A LILLE GRAND PALAIS



ENTRÉE PARTICIPANTS - VISITEURS

Boulevard Emile Dubuisson, Lille
COORDONNÉES GPS :
> 50.632669 - 3.076816



ENTRÉE PARKING

1 Boulevard des Cités Unies, Lille
COORDONNÉES GPS :
> 50.631512 - 3.078586



ENTRÉE EXPOSANTS - LIVRAISONS

Intersection rue Javary et rue du
Cheminot Coquelin, Lille
COORDONNÉES GPS :
> 50.632630 - 3.079834



ACCÈS À LILLE GRAND PALAIS PAR AUTOROUTE

EN VENANT DE :	EN VENANT DE :	EN VENANT DE :
A1 PARIS	A25 DUNKERQUE CALAIS	N356 GAND TOURCOING ROUBAIX
A27 BRUXELLES	> Embranchement à gauche, puis suivre :	N° 3b SORTIE
A23 VALENCIENNES	A22 GAND TOURCOING ROUBAIX LILLE - CENTRE	> Lille - Fives > Lille Grand Palais
N° 2a SORTIE	N° 2a SORTIE	OU
> Lille - Centre > Lille Grand Palais	> Lille - Centre > Lille Grand Palais	N° 2 SORTIE
		> Lille - Centre > Hellemes - Lille > Lille - Moulins



GARE



MÉTRO

1 boulevard des Cités Unies - EURAILLIE //
T. +33 (0) 3 20 14 15 16 - F. +33 (0) 3 20 14 14 14
www.lillegrandpalais.com

2-CONDITIONS GENERALES DE VENTE – CNCC 2019

MCI a été mandaté pour l'organisation et la logistique du congrès et de l'exposition du DENTAL EN REGION 2017 et sera donc nommé sous le terme « organisateur » dans ce document.

Les présentes conditions générales d'inscription figurent au verso du dossier d'inscription à la Convention de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes 2019. Elles s'appliquent aux sociétés ayant souscrit à une offre de partenariat à la Convention de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes 2019.

Art. 1 - Les organismes désireux d'exposer acceptent sans réserve les dispositions du présent règlement intérieur, la réglementation de Lille Grand Palais (fournis dans le dossier technique) et les prescriptions de droit public applicables aux manifestations organisées en France. Ils acceptent toutes nouvelles dispositions imposées par les circonstances ou dans l'intérêt de la manifestation que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement.

Art. 2 - Les dossiers de réservation devront être adressés à : Convention CNCC 2019 – MCI France - 25 rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS PERRET/ Copie à : APAR – Anne ROUSSET – 75, rue Carnot - 92300 LEVALLOIS PERRET.

Art. 3 - Les demandes de réservation, signées par l'exposant ne seront valables que si elles sont formulées sur les fiches d'inscription officielles fournies par APAR - Convention Nationale de la CNCC 2019 et devront être accompagnées d'un acompte dont le montant est fixé à 50% du coût total TTC de la réservation. Le solde est dû au 30 octobre 2019 ; toutefois, les exposants ont la possibilité de régler la totalité de la somme due au titre de l'indemnité de location. À réception, Convention CNCC 2019 - MCI France vous confirmera votre réservation.

Art. 4 - Les candidatures seront soumises au Comité d'Organisation qui, après examen des dossiers, statuera sur les admissions. En cas de refus, le Comité d'Organisation n'aura pas à motiver la décision qui sera notifiée au candidat. En aucun cas, le postulant ne pourra prétendre à une indemnité quelconque en se prévalant du fait que son adhésion a été sollicitée par le Comité d'Organisation.

Art. 5 - Les stands seront attribués par ordre d'arrivée des réservations. L'attribution des stands vous sera confirmée à partir du 16 septembre 2019. Pour les réservations parvenues après le 16 septembre 2019, les stands seront attribués par ordre d'arrivée et en fonction des emplacements disponibles.

Art. 6 - Le certificat d'admission est nominatif, incessible et inaliénable. Il est formellement interdit aux exposants, sauf accord écrit, de céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur emplacement. Il leur est également interdit de louer dans l'enceinte de Lille Grand Palais une surface autre que celle proposée par le Comité d'Organisation de la Convention de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes 2019.

Art. 7 - Toute distribution de publicité et tract ne pourra être effectuée que devant le stand du partenaire.

Art. 8 - Seul le Comité d'Organisation décide des supports, des outils, des produits ou des sites présentés dans les points d'animation de l'exposition.

Art. 9 - Au cas où le stand ne serait pas entièrement réglé à l'ouverture de la Convention de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes 2019, le Comité d'Organisation, qui se réserve le droit de disposer de l'emplacement, ne sera pas dans l'obligation de rembourser les sommes déjà versées. En cas d'annulation par un exposant avant le 1er octobre 2019, le Comité d'Organisation conserve à titre d'indemnité l'acompte de 50% reçu. Si l'annulation intervient après cette date, la totalité des sommes dues reste exigible et sera conservée à titre d'indemnité de rupture.

Art. 10 - Les exposants prendront les lieux dans l'état dans lequel ils les trouveront et devront les laisser dans le même état, toutes détériorations causées du fait de leurs installations et décorations étant à leur charge. Ils seront responsables directement vis-à-vis de Lille Grand Palais, le Comité d'Organisation ne pouvant en aucun cas être considéré comme responsable.

Art. 11 - Si le Comité d'Organisation se trouve dans l'obligation de modifier partiellement les emplacements ou installations, aucune réclamation n'est recevable et les exposants s'engagent à se conformer aux décisions prises.

Art. 12- Les emplacements attribués devront être occupés par l'exposant le jeudi 7 novembre 2019. Sinon, ils seront considérés comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation sans que l'exposant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

Art. 13 - Il est suggéré aux exposants de réaliser un stand attractif respectant les normes particulières d'agencement des stands. Les stands devront, durant les heures d'ouverture, être en permanence occupés par un représentant de la société exposante. Tout abandon de stand fera considérer ce dernier comme disponible et sera sanctionné par la fermeture du stand ainsi que par l'enlèvement du matériel, soit appartenant à la société exposante, soit loué par cette dernière en vue de l'aménagement du stand.

Art. 14 - Les exposants devront obligatoirement respecter, en ce qui concerne l'aménagement des stands, les dimensions des cloisons qui leur seront fournies avec le dossier technique. Les installations des stands ne pourront dépasser la hauteur de 2,50 mètres. Pour les aménagements particuliers en dehors des normes de charges ou de hauteurs, une demande doit être adressée à Convention CNCC 2019 - MCI France avant le 15 octobre 2019.

Art. 15 - L'aménagement peut commencer le mercredi 6 novembre 2019 à 16h00. Le matériel d'emballage devra être évacué à l'extérieur de Lille Grand Palais dans les meilleurs délais. Tous les stands devront être complètement aménagés et les articles exposés mis en place pour jeudi 7 novembre 2019 à 10 heures. Chaque exposant pourvoit lui-même au transport, à la réception et au stockage des matériels qui lui sont destinés. Toute infraction à ces dispositions sera sanctionnée.

Art. 16 - Les exposants devront se conformer aux instructions de Lille Grand Palais et du régisseur technique de l'exposition, pour la réglementation des entrées et des sorties de marchandises et notamment, pour la circulation des véhicules de toutes sortes dans l'enceinte de Lille Grand Palais.

Art. 17 - Toutes démonstrations sonores ou bruyantes, l'utilisation de sonorisation ou autres sont formellement interdites sur le stand de l'exposant, en dehors d'une cabine insonorisée ou d'un lieu fermé répondant à des normes telles qu'aucune gêne ne pourrait être occasionnée pour l'entourage immédiat de l'exposant.

Art. 18 - Avant le début de la période d'aménagement, aucun matériel ne peut être introduit dans l'exposition, aucun colis ou envoi ne peut être reçu. Pendant la période d'aménagement, le matériel pourra être introduit librement sous la seule responsabilité des exposants. Les exposants sont responsables tant du matériel qu'ils exposent que de celui qu'ils ont loué et qui figure sur leur stand. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité pour la perte ou la détérioration du matériel loué qui ne serait pas enlevé par les entreprises dans les limites prescrites. Une assurance spéciale doit être prise directement par l'exposant à cet effet.

Art. 19 - D'une façon générale, les exposants sont tenus de respecter les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons, ainsi que les mesures de sécurité édictées par la préfecture. À titre particulier, ils doivent se référer aux consignes de sécurité de Lille Grand Palais.

Art. 20 - Le signataire renonce à tout recours contre les organisateurs scientifiques et techniques ainsi qu'au propriétaire des locaux. Il s'engage à souscrire les polices d'assurance pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vols, dégâts...) ainsi que les responsabilités civiles couvrant les collaborateurs ou vacataires présents aux Assises.

Art. 21 - Le Comité d'Organisation aura le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement. Toutes ses décisions seront prises sans appel et immédiatement exécutoires.

Art. 22 - Toute infraction à l'une quelconque des clauses du présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive de l'exposant contrevenant sans que ce dernier puisse prétendre à aucun remboursement ou compensation. Le Comité d'Organisation pourra disposer de la façon qui lui conviendra de l'emplacement ainsi libre.

Art. 23 - Dans le cas où, pour une raison de force majeure, la Convention ne pourrait avoir lieu, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité des organisateurs. Les sommes restant disponibles après le paiement de toutes les dépenses engagées seraient réparties entre les exposants au prorata des sommes versées.

Art. 24 - L'organisateur ne pourra être tenu responsable d'un trop faible nombre de participants inscrits ou d'un quelconque manque d'intérêt pour l'ensemble de la manifestation.

Art. 25 - En cas de litige, seuls les tribunaux du ressort de l'organisateur sont compétents.

3-DESRIPTIF DE VOTRE STAND

La hauteur de chaque stand est de 2.50 mètres maximum

Toute décoration sur le stand ou matériel (roll-up...) ne doit pas dépasser cette hauteur.

Toute demande éventuelle de dérogation devra être adressée à partenariat@convention-cncc.com

STAND PRE-EQUIPE



Votre stand comprend :

- Tapis aiguilleté bleu nuit
- Cloison de fond, hauteur 2,4m avec impression numérique sur bâche précédée d'une structure bois intégrant un éclairage indirect
- 2 spots à tige par 9 m²
- Enseigne haute avec nom et numéro de stand

ATTENTION

Aucune puissance électrique n'est incluse dans la location du stand. Aucune dotation mobilière n'est incluse dans la location du stand, vous pouvez choisir votre pack mobilier en utilisant le formulaire 2 page 23.

LA HAUTEUR MAXIMUM DE CONSTRUCTION DES STANDS EST DE 2.40 M. TOUT ELEMENT DE SIGNALÉTIQUE SUR STAND (TYPE ROLL-UP/KAKEMONO) DEVRA RESPECTER CETTE HAUTEUR.

INFORMATION IMPORTANTE :

**Aucun standiste ou prestataire extérieur (autre que l'installateur général ou les prestataires officiels de la Convention) ne sera autorisé à accéder à l'exposition.
Seuls les stands mis à disposition par l'organisateur pourront être utilisés par les exposants pendant l'évènement afin de garder une cohésion générale dans l'exposition.**

3. C-PACKS MOBILIER / EQUIPEMENT COMPLEMENTAIRE

Veillez s'il vous plait nous retourner les formulaires 4-5.

PACK MOBILIER N°1 : 282€ HT



PACK MOBILIER N°2 : 239€ HT



PACK MOBILIER N°3 : 162€ HT



PACK MOBILIER N°4 : 174€ HT



Impression numérique de votre logo en façade de comptoir : 125€ HT

4-RÈGLES DE SÉCURITÉ

Si vous utilisez les services d'un prestataire extérieur, veillez à lui transmettre ce document qui spécifie les responsabilités que vous, en tant qu'exposant, êtes engagé à respecter.

1- Obligations des exposants et locataires des stands :

Les exposants et locataires des stands doivent respecter le présent cahier des charges.

- Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du Grand Palais de Lille.
- Les aménagements des stands et autres doivent être achevés au moment de la visite de réception avant ouverture par la commission de sécurité ou par le chargé de sécurité, toutes les dispositions doivent être prises pour que ceux-ci puissent les examiner en détails.

Dans chaque stand, l'exposant ou son mandataire désigné et qualifié doit être présent lors de cette visite de réception:

- Il doit tenir à la disposition des membres de la commission ou du chargé de sécurité tous les renseignements concernant les installations et les matériaux utilisés (procès-verbaux de réaction au feu, attestation de bon montage et conformité des installations électriques)

Les exposants et locataires de stands utilisant des machines ou produits dangereux doivent effectuer une déclaration à l'organisateur un mois avant l'ouverture du salon au public.

2- Conception générale des dégagements

Les exposants et les locataires des stands doivent respecter les limites de leur emplacement : ils ne peuvent empiéter sur les circulations d'évacuation et sur l'accès aux issues. Les stands de grandes dimensions doivent être conçus de manière à ne pas gêner les conditions et les flux d'évacuation.

3- Aménagement des stands

- La constitution, la conception des stands, notamment leur cloisonnement et leur ossature doivent être réalisés en matériaux de catégorie M3 du point de vue de la réaction au feu.
- Les décorations florales en matériaux de synthèse doivent d'emploi limité. Dans le cas contraire, ces décorations doivent être réalisées en matériaux de catégorie M2 du point de vue de la réaction au feu.
- Les matériaux exposés peuvent être présentés sur les stands sans exigence de réaction au feu. Toutefois si ces matériaux sont utilisés pour la décoration des cloisons ou des faux plafonds et s'ils représentent plus de 20% de la surface totale des éléments, les dispositions présentes leurs sont applicables.
- Si un chapiteau, une tente ou une structure est installé dans le Grand Palais de Lille: cet ouvrage doit être conforme aux dispositions des articles CTS 1 à CTS 37 à l'exception de l'article CTS 5. En aucun cas il ne peut être admis d'incompatibilité entre les dispositions des articles CTS concernés et les dispositions du présent chapitre. L'ouvrage désigné ci-dessus doit être conçu et installé de façon telle que son utilisation et son environnement ne diminue en rien son niveau de sécurité.

Il est interdit d'utiliser des agrafes, punaises ou de la colle pour l'exposition de matériels ou documents sur les panneaux de stands. L'utilisation de pastilles « velcro » mâles adhésives ou de chaînettes fournies par l'organisateur est seule recommandée.

Les matériels exposés ne devront causer aucune gêne ou préjudice aux stands voisins. Il est impossible d'utiliser du scotch double face toilé ou tout autre modèle fortement adhésif pour fixer un revêtement de sol. **La pose d'un adhésif type scotch de peintre est obligatoire avant l'utilisation de double face.**

Il est absolument interdit de procéder à :

Tous travaux touchant aux conduits de fumée, d'eau et d'air comprimé, aux circuits électriques, téléphoniques, aux canalisations d'eau ou de vidange, aux monte-charges, aux ascenseurs et aux tranchées pour canalisation.

Tout percement de trous pour accrochage ou scellements.

La dépose de portes, de fixations d'antenne, etc...

L'accroche ou la suspente de quelque structure que se soit au plafond ou faux plafond. y compris la signalétique.

Les réparations des dommages consécutifs à l'inobservation des clauses ci-dessus seront intégralement à la charge de l'exposant.

Les ossatures, cloisonnements et aménagements des stands doivent être constitués de matériaux de catégorie M3. Sont considérés M3 en classement conventionnel :

- Tout bois massif d'épaisseur supérieure ou égale à 18 mm
- Les panneaux contreplaqués, lattés, particules et fibres d'épaisseur supérieure ou égale à 18mm.
- Les revêtements de surface devront être bien adhérents et présenter soit un potentiel calorique faible, soit une réaction au feu M2. Ne pas utiliser de vélum, ni de matières plastiques, sauf s'ils sont : M0 (incombustibles), M1 (non inflammables). Les fleurs artificielles sont autorisées en quantité limitée. Les certificats de réaction au feu et d'ignifugation doivent être fournis par l'exposant au plus tard le jour du montage des stands, obligatoirement avant le passage de la commission de sécurité.

4- Installations de gaz temporaires

Les installations au gaz dans les stands ne sont pas autorisées.

5- Utilisation d'hydrocarbures liquéfiés

L'utilisation d'hydrocarbures liquéfiés n'est pas autorisée à l'intérieur du hall d'exposition.

6- Installations électriques particulières des stands

Les installations particulières des stands doivent être réalisées par des personnes particulièrement averties des risques spécifiques de la manifestation. Ils doivent posséder les connaissances leur permettant de concevoir et de faire exécuter les travaux en conformité avec le présent règlement.

- Le coffret de livraison de chaque stand doit être inaccessible au public, tout en restant facilement accessible au personnel du stand.
- Les canalisations peuvent être fixées aux aménagements provisoires des stands.
- S'il s'agit de câbles souples, ils doivent être prévus pour une tension nominale au moins égale à 500 volts.
- Les socles des prises de courant doivent être raccordés à des circuits protégés par des dispositifs de protection contre les surintensités de courant nominal au plus égal à 16 ampères.
- Tout appareil nécessitant une puissance supérieure doit être alimenté par un circuit spécialement adapté.
- L'usage d'un adaptateur multiple ou d'un boîtier multiple alimenté à partir d'un socle fixe est autorisé.
- Toutes les canalisations doivent comporter un conducteur de protection relié à la borne de mise à la terre.

L'utilisation de prises de terre individuelles de protection est interdite.

NOTA : l'ensemble des installations électriques temporaires fera l'objet d'un contrôle par une personne ou un organisme agréé, un rapport de conformité sera annexé à la notice de sécurité.

7- Éclairage normal

Les appareils assurant l'éclairage normal dans les stands peuvent être mobiles ; leur alimentation doit respecter les dispositions du présent cahier des charges. Après validation, leur installation initiale ne peut être modifiée sans l'avis du chargé de sécurité.

8- Machines et appareils présentés en fonctionnement

Toutes les présentations et démonstration sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exploitant.

Les machines et appareils présentés en fonctionnement ne doivent faire courir aucun risque pour le public et doivent faire l'objet d'une déclaration à l'organisateur selon les dispositions prévues.

9- Protection du public

- Si les machines ou appareils en fonctionnement ou non sont présentés en poste fixe, ils doivent comporter des dispositifs mettant les parties dangereuses hors de portée du public circulant dans les allées. Ce résultat est considéré comme atteint si les parties dangereuses se situent à plus d'un mètre de l'allée du public ou si elle est protégée par un écran rigide.

Sont considérées comme parties dangereuses :

- Les organes en mouvement ;
- Les surfaces chaudes
- Les pointes et les tranchants
- Si les machines ou les appareils sont présentés en évolution, **une aire protégée** doit mettre le public à un mètre au moins des machines ; cette distance peut être augmentée après avis de la commission de sécurité en fonction des risques engendrés.

Tous les matériels doivent être correctement stabilisés pour éviter tout risque de renversement.

10- Véhicules automobile et moteurs thermiques

Les réservoirs des moteurs présentés à l'arrêt doivent être vidés ou munis de bouchon fermé à clef.
Les cosses des batteries d'accumulateurs doivent être protégées de façon à être inaccessibles.

Aucun moteur ne doit fonctionner à l'intérieur du Palais pendant les heures d'ouverture au public de la manifestation

11- Matériels, produits, gaz interdits

Sont interdits:

- La distribution d'échantillons ou de produits contenant un gaz inflammable.
- Les ballons gonflés avec un gaz inflammable ou toxique.
- Les articles en celluloid
- La présence d'artifices pyrotechniques ou d'explosifs.
- La présence d'oxyde d'éthyle, de sulfure de carbone, d'éther sulfurique et d'acétone.

L'emploi de l'acétylène, de l'oxygène, de l'hydrogène ou d'un gaz présentant les même risques est interdit, sauf dérogation particulière accordée à l'exposant directement par l'autorité administrative.

12- Liquides inflammables

L'emploi de liquides inflammables est interdit

13- Consignes d'exploitation

Il est interdit de constituer dans les surfaces d'expositions, dans les stands et dans les dégagements des dépôts de caisses, de bois, de paille, de cartons etc.

Un nettoyage régulier (nettoyage quotidien) doit débarrasser les locaux des poussières et des déchets de toute nature.

Tous les déchets et les détritrus provenant du nettoyage et du balayage doivent être enlevés chaque jour, avant l'heure d'ouverture au public et transportés hors de l'établissement.

5-ACCES & PLANS

Au niveau local, Lille Grand Palais est desservi par :

- 2 Gares TGV à 10 minutes à pied
- 3 stations de métro (Lille Grand Palais, Gare Lille Flandres et Mairie de Lille)
- les bus
- le V'Lille

➤ PAR L'AUTOROUTE

- Par l'autoroute A1 :

Sortie 2, puis voie 2A vers Lille Grand Palais

- Par l'autoroute A25 : prendre la sortie 1 à Lille.

Puis voie 2A vers Lille Grand Palais

➤ PARKINGS À PROXIMITÉ

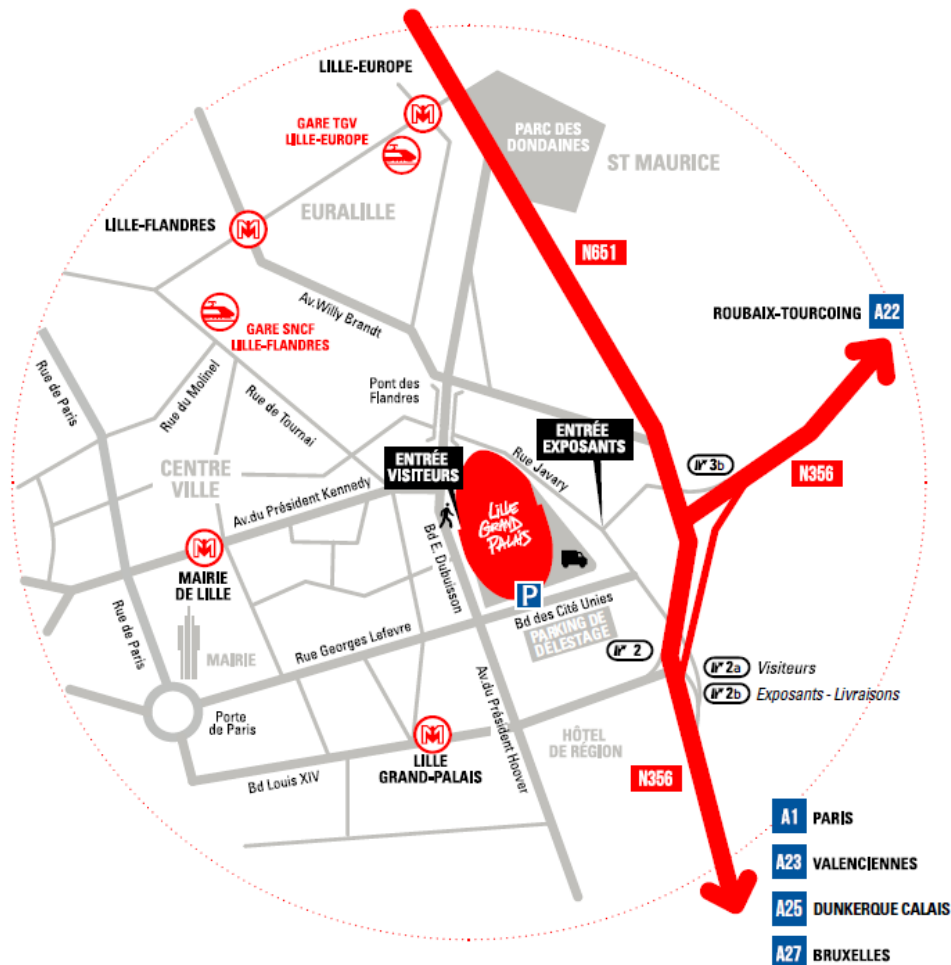
Un parking intégré de 1 250 places est mis à votre disposition. 6 000 places de parking sont disponibles à moins de 10 minutes à pied.

➤ PAR AVION

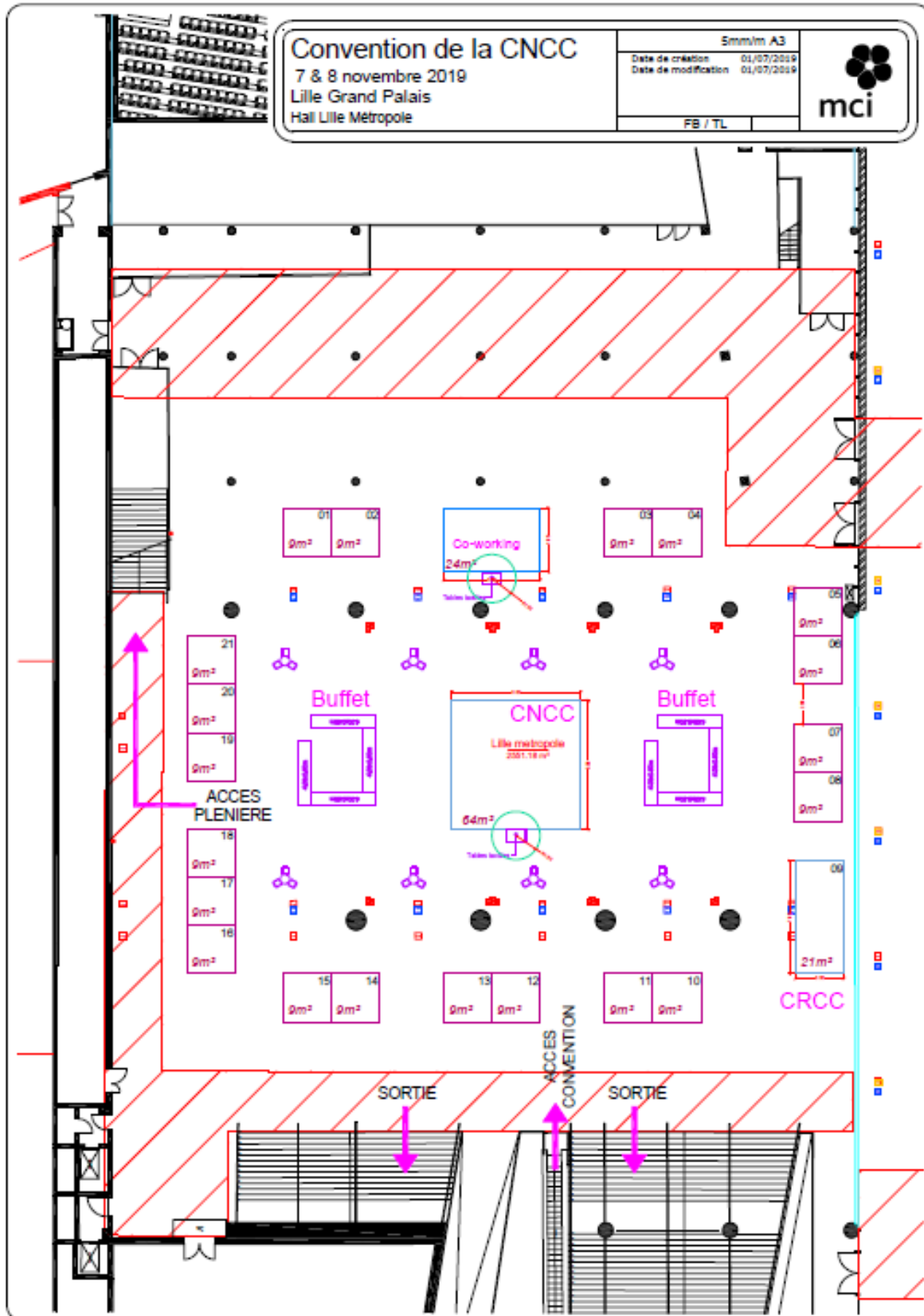
Situé à 10 km de Lille, l'aéroport de Lille-Lesquin est desservi depuis de nombreuses villes de France et d'Europe. Des taxis et navettes régulières sont à disposition pour rejoindre le centre-ville.

➤ EN TAXI

- Taxis Lille Métropole – Tel : 06.62.324.924
- Taxis Lille – Tel: 07 600 661 61
- Taxi Flandre – Tel : 06 05 05 05 01



6 – PLAN DE L'EXPOSITION



7 – LISTE RECAPITULATIVE

N°	FORMULAIRES	À RETOURNER À	AVANT LE	PAGES
1	Cahier des charges	MCI - Département Exposition	25 octobre 2019	22
2	Branchement électrique	MCI - Département Exposition	25 octobre 2019	23
3	Déjeuners	MCI - Département Exposition	25 octobre 2019	24
4	Équipement complémentaire	D&P Architecture de Communication	25 octobre 2019	25
5	Location de mobilier	D&P Architecture de Communication	25 octobre 2019	26
6	Lecteur(s) de badges	MCI - Département Exposition	25 octobre 2019	27
7	Nettoyage du stand	MCI - Département Exposition	25 octobre 2019	28
8	Parking	Indigo	Au plus tard 2 semaines avant l'événement	29

➔ Nous vous prions de retourner les formulaires aux prestataires, avant les dates limites indiquées et avec les paiements correspondants.

8 – FORMULAIRES

N° 1	CAHIER DES CHARGES	Convention Nationale de la CNCC 2019 – MCI 25 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret – France Tél : 01 53 85 82 82 - Fax : 01 53 85 82 83 E-Mail : partenariat@convention-cncc.com
Pour tous les exposants	À retourner avant le 25 octobre 2019 à :	
SOCIETE : NUMERO DE STAND : Contact : Adresse : Code Postal et ville : Pays : Téléphone : fax : E-mail : N° TVA Intracommunautaire :		

Je soussigné(e) de la société citée ci-dessus, exposant lors de la Convention Nationale de la CNCC 2019, certifie d'avoir lu toutes les instructions mentionnées dans le CAHIER DES CHARGES concernant le montage et le démontage de l'exposition, et m'engage à les respecter.

Je confirme que :

Je n'utiliserai les services d'aucun prestataire extérieur mais seulement des prestataires officiels mentionnés dans le dossier technique exposant.

Je signe ce certificat, le retourne au secrétariat de la convention à partenariat@convention-cncc.com et garde une copie pour mon dossier.

INFORMATION IMPORTANTE :

Aucun standiste ou prestataire extérieur (autre que l'installateur général ou les prestataires officiels de la Convention) ne sera autorisé à accéder à l'exposition.

Seuls les stands mis à disposition par l'organisateur pourront être utilisés par les exposants pendant l'évènement afin de garder une cohésion générale dans l'exposition.

Je signe ci-dessous ce certificat, le retourne au secrétariat du congrès (numéro de fax 01 53 85 82 83), et garde un exemplaire pour mon dossier.

Tout manquement au respect du cahier des charges engagera votre responsabilité.

DATE :

SIGNATURE :

TAMPON DE LA SOCIETE :

N° 2	BRANCHEMENT ELECTRIQUE	Convention Nationale de la CNCC 2019 – MCI 25 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret – France Tél : 01 53 85 82 82 - Fax : 01 53 85 82 83 E-Mail : partenariat@convention-cncc.com
Pour tous les exposants	À retourner avant le 25 octobre 2019 à :	

SOCIETE : **NUMERO DE STAND :**

Contact :

Adresse :

Code Postal et ville :

Pays :

Téléphone : fax :

E-mail :

N° TVA Intracommunautaire :

Désignation	Qté	PU HT	Total HT
Boitier électrique de 3 Kw		275.00 €	
Boitier électrique de 6 Kw		380.00 €	
Boitier électrique de 8 Kw		480.00 €	
Votre commande ne sera prise en compte qu'après réception de votre règlement.	Total HT		
	TVA 20%		
	Total TTC		

Aucune puissance électrique n'est incluse dans la location du stand.

Paiement :

➤ Par **chèque** à l'ordre de CNCC 2019 / MCI et envoyés à CNCC 2019 / MCI France 25, rue Anatole France – CS 70139 - 92532 Levallois-Perret cedex – France

➤ Par **virement bancaire** sur le compte bancaire : MCI France CNCC
 CREDIT LYONNAIS - LCL PARIS SDC PARIS OUEST - 19 boulevard des Italiens 75002 Paris
 BIC: CRLYFRPPXXX - IBAN: FR 26 3000 2056 6600 0006 0217 T29 - Frais bancaires à votre charge

Dans le cas d'un règlement par virement bancaire, veuillez spécifier la raison de votre règlement et le numéro de facture correspondant.

➤ Par **Carte de Crédit** (VISA/MASTERCARD/EUROCARD). VISA MASTERCARD/EUROCARD
 J'autorise MCI FRANCE à débiter ma carte de crédit pour le Montant de €
 Carte N° L Date expiration L L L L L L
 Code de vérification (3 chiffres au dos des Visa/Mastercard, L L L
 Nom du titulaire de la carte :

Toute commande annulée à J-5 vous sera entièrement facturée

Cachet et n° SIRET de la Société

Date :

Signature :

N° 3	DÉJEUNERS & SOIRÉES	Convention Nationale de la CNCC 2019 – MCI 25 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret – France Tél : 01 53 85 82 82 - Fax : 01 53 85 82 83 E-Mail : partenariat@convention-cncc.com
Pour tous les exposants	À retourner avant le 25 octobre 2019 à :	
SOCIETE : Contact : Adresse : Code Postal et Ville : Pays : Téléphone : Fax : Email : TVA Intracommunautaire :		

Pour les tickets soirée (du jeudi) et déjeuners gratuits, veuillez bien indiquer si vous souhaitez ou non en bénéficier, sans confirmation via ce formulaire, les tickets ne seront pas mis à disposition.
ATTENTION : Nombre de places limité

Soirées de la Convention (tickets gratuits et supplémentaires)	Quantité	Prix Unit. TTC	TOTAL TTC
Jeudi 07 novembre 2019 : Soirée de la Convention à la Mairie de Lille (<i>inclus, 2 tickets gratuits maximum</i>) x	0 €	0 €
Jeudi 07 novembre 2019 : Soirée de la Convention à la Mairie de Lille (<i>tickets supplémentaires</i>) x	120 €€
Vendredi 08 novembre 2019 : Soirée conviviale de la CRCC de Douai au Musée la Piscine de Roubaix (<i>tickets supplémentaires</i>) x	75 €€
Déjeuners (tickets gratuits et supplémentaires)	Quantité	Prix Unit. TTC	TOTAL TTC
Jeudi 29 novembre : Déjeuner buffet en salle Jeanne de Flandres, niveau 11 de Lille Grand Palais (<i>inclus, 2 tickets gratuits maximum</i>) x	0 €	0 €
Jeudi 29 novembre : Déjeuner buffet en salle Jeanne de Flandres, niveau 11 de Lille Grand Palais (<i>tickets supplémentaires</i>) x	45 €€
Vendredi 30 novembre : Déjeuner assis buffet en salle Jeanne de Flandres, niveau 11 de Lille Grand Palais (<i>inclus, 2 tickets gratuits maximum</i>) x	0 €	0 €
Vendredi 30 novembre : Déjeuner assis buffet en salle Jeanne de Flandres, niveau 11 de Lille Grand Palais (<i>tickets supplémentaires</i>) x	45 €€
TOTAL TTC		€

Paiement :

- Par **chèque** à l'ordre de CNCC 2019 / MCI et envoyés à CNCC 2019 / MCI France 25, rue Anatole France – CS 70139 - 92532 Levallois-Perret cedex – France
- Par **virement bancaire** sur le compte bancaire : MCI France CNCC CREDIT LYONNAIS - LCL PARIS SDC PARIS OUEST - 19 boulevard des Italiens 75002 Paris
 BIC: CRLYFRPPXXX - IBAN: FR 26 3000 2056 6600 0006 0217 T29 - Frais bancaires à votre charge

Dans le cas d'un règlement par virement bancaire, veuillez spécifier la raison de votre règlement et le numéro de facture correspondant.

- Par **Carte de Crédit** (VISA/MASTERCARD/EUROCARD). VISA MASTERCARD/EUROCARD

J'autorise MCI FRANCE à débiter ma carte de crédit pour le Montant de €

Carte N° L Date expiration L L L L L L L L

Code de vérification (3 chiffres au dos des Visa/Mastercard, L L L

Nom du titulaire de la carte :

Cachet et n° SIRET de la Société

Date :

Toute commande annulée à J-5 vous sera entièrement facturée

Signature :

N° 4	EQUIPEMENT COMPLEMENTAIRE	D&P Architecture de Communication Service Exposant 26-28 rue du Chemin Vert 78610 Le-Perray-Yvelines E-mail : exposants@dparchi.com Fax : 01 34 84 84 85
Pour tous les exposants	À retourner avant le 25 octobre 2019 à :	
SOCIETE : NUMERO DE STAND : Contact : Adresse : Code Postal et ville : Pays : Téléphone : fax : E-mail : N° TVA Intracommunautaire :		

Désignation	Qté	PU HT	Total HT
Spot à tige 100W		40,00	
Prise de courant triplette		45,00	
		Total HT	
		15j avant +20%**	
		Total Net	
		TVA 20%	
		Total TTC	

Règlement à la commande, par chèque ou par virement :
 Banque : Société Générale – 78610 Le Perray-en-Yvelines
IBAN : FR76 30003 02195 00020071027 61
BIC : SOGEFRPP
 Merci d'y indiquer le nom de la manifestation.

Votre commande ne sera prise en compte qu'après réception de votre règlement !

Date : Signature : Tampon de la société :

N° 5	PACKS MOBILIER	D&P Architecture de Communication Service Exposant 26-28 rue du Chemin Vert 78610 Le-Perray-Yvelines E-mail : exposants@dparchi.com Fax : 01 34 84 84 85
Pour tous les exposants	À retourner avant le 25 octobre 2019 à :	

SOCIETE : **NUMERO DE STAND** :

Contact :

Adresse :

Code Postal et ville :

Pays :

Téléphone : fax :

E-mail :

N° TVA Intracommunautaire :

Réf.	Désignation	Qté	PU HT	Total HT
Option n°1*	1 comptoir, 1 tabouret haut, 1 table, 3 chaises, 1 présentoir et 1 corbeille		282 €	
Option n°2*	1 comptoir, 1 tabouret haut, 1 table, 3 chaises et 1 corbeille		239 €	
Option n°3*	1 comptoir, 1 tabouret haut et 1 corbeille		162 €	
Option n°4*	1 table, 3 chaises et 1 présentoir		174 €	
Impression	Logo façade de comptoir		125 €	

(*Voir les visuels en page 15)

**Forfait Transport / Installation Obligatoire	
0 -> 38 €	9 €
39 -> 76 €	12 €
77 -> 152 €	18 €
153 -> 228 €	24 €
229 -> 381 €	32 €
382 -> 762 €	48 €
763 -> 1143 €	68 €
1144 -> 2286 €	124 €
2287 -> 3811 €	231 €
3812 -> 5335 €	323 €

*** 15 jours avant l'événement, une majoration de 20% sera appliquée à votre commande.

Total HT	
Forfait Transport/Installation**	
15j avant +20%***	
Total Net	
TVA 20%	
Total TTC	

Règlement à la commande, par chèque ou par virement :
Banque : Société Générale – 78610 Le Perray-en-Yvelines
IBAN : FR76 30003 02195 00020071027 61
BIC : SOGEFRPP

Merci d'y indiquer le nom de la manifestation.

Votre commande ne sera prise en compte qu'après réception de votre règlement !

Date : Signature : Tampon de la société :

N° 6	LECTEUR(S) DE BADGES	Convention Nationale de la CNCC 2019 – MCI 25 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret – France Tél : 01 53 85 82 82 - Fax : 01 53 85 82 83 E-Mail : partenariat@convention-cncc.com
Pour tous les exposants	À retourner avant le 25 octobre 2019 à :	

SOCIETE : **Numéro de stand** :

Contact :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays :

Téléphone : Portable : Fax :

E-mail :

TVA Intracommunautaire :

- Le prix de location du lecteur de badge comprend :
- Le lecteur de badge
 - La batterie et un chargeur de batterie
 - Une assistance sur place
 - Les données récoltées envoyées après le congrès

Type de lecteur	Prix HT par lecteur	Qté	Total
Lecteur de badges classique*	350€		
Lecteur de badges smartphone**	650€		
Total de la commande (hors taxes)			
			TVA 20 %
			Total TTC

***Lecteur de badge classique** : il permet uniquement de lire les codes-barres mais aucune information n'apparaît sur le lecteur.
 ****Lecteur de badge smartphone** : Ce lecteur vous permet de voir les coordonnées de chaque participant quand vous scannez le code barre et vous pouvez aussi ajouter directement des commentaires sur le smartphone.
 Le fichier incluant les coordonnées de chaque participant vous sera envoyé après l'évènement.

Paiement :

➤ Par **chèque** à l'ordre de CNCC 2019 / MCI et envoyés à CNCC 2019 / MCI France 25, rue Anatole France – CS 70139 - 92532 Levallois-Perret cedex – France

➤ Par **virement bancaire** sur le compte bancaire : MCI France CNCC
 CREDIT LYONNAIS - LCL PARIS SDC PARIS OUEST - 19 boulevard des Italiens 75002 Paris
 BIC: CRLYFRPPXXX - IBAN: FR 26 3000 2056 6600 0006 0217 T29 - Frais bancaires à votre charge
Dans le cas d'un règlement par virement bancaire, veuillez spécifier la raison de votre règlement et le numéro de facture correspondant.

➤ Par **Carte de Crédit** (VISA/MASTERCARD/EUROCARD). **VISA** **MASTERCARD/EUROCARD**
 J'autorise MCI FRANCE à débiter ma carte de crédit pour le Montant de €
 Carte N° L Date expiration L L L L L L
 Code de vérification (3 chiffres au dos des Visa/Mastercard, L L L L
 Nom du titulaire de la carte :

Toute commande annulée à après la date limite vous sera entièrement facturée

Cacet et n° SIRET de la Société

Date :

Signature :

N° 7	NETTOYAGE	Convention Nationale de la CNCC 2019 – MCI 25 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret – France Tél : 01 53 85 82 82 - Fax : 01 53 85 82 83 E-Mail : partenariat@convention-cncc.com
Pour tous les exposants	À retourner avant le 25 octobre 2019 à :	
SOCIETE : NUMERO DE STAND : Contact : Adresse : Code Postal et ville : Pays : Téléphone : fax : E-mail : N° TVA Intracommunautaire :		

Désignation	Qté	Jours	PU HT	Total HT
Nettoyage du stand (aspirateur et vidage de poubelle) Tarif au m2 / jour Jours de nettoyage (veuillez cocher la ou les cases) : <input type="checkbox"/> 7 novembre 2019 <input type="checkbox"/> 8 novembre 2019m ²jours	x 6 €	
Total HT				
TVA 20%				
Total TTC				

Votre commande ne sera prise en compte qu'après réception de votre règlement.

Paiement :

➤ Par **chèque** à l'ordre de CNCC 2019 / MCI et envoyés à CNCC 2019 / MCI France 25, rue Anatole France – CS 70139 - 92532 Levallois-Perret cedex – France

➤ Par **virement bancaire** sur le compte bancaire : MCI France CNCC
 CREDIT LYONNAIS - LCL PARIS SDC PARIS OUEST - 19 boulevard des Italiens 75002 Paris
 BIC: CRLYFRPPXXX - IBAN: FR 26 3000 2056 6600 0006 0217 T29 - Frais bancaires à votre charge

Dans le cas d'un règlement par virement bancaire, veuillez spécifier la raison de votre règlement et le numéro de facture correspondant.

➤ Par **Carte de Crédit** (VISA/MASTERCARD/EUROCARD). **VISA** **MASTERCARD/EUROCARD**
 J'autorise MCI FRANCE à débiter ma carte de crédit pour le Montant de €

Carte N° L L L L L L L L L L L L L L L L L L Date expiration L L L L L L

Code de vérification (3 chiffres au dos des Visa/Mastercard, L L L

Nom du titulaire de la carte :

Toute commande annulée à J-5 vous sera entièrement facturée

Cachet et n° SIRET de la Société	Date :
	Signature :

N° 8	PARKING
-------------	----------------

INDIGO

Indigo vous offre la possibilité de commander des titres d'accès dans le parking couvert
LILLE GRAND PALAIS à tarif réduit, réservé uniquement aux EXPOSANTS soit **10.30 € TTC par jour**

**Aucun règlement ne sera possible au bureau d'accueil.
Sans commande le tarif applicable sera le tarif horaire affiché sur le parc.**

- Lors de votre arrivée, prendre un ticket horaire pour accéder au parking, après vous être stationné, Rendez-vous au bureau d'accueil situé à l'entrée du parking pour le retrait des titres commandés, (avec présentation de la copie de la facture de préférence ou du bon de commande)
- Ces cartes sont valables par journée calendaire, pour la durée du salon, quel que soit le nombre d'entrées et de sorties du véhicule. Ce titre, ni repris, ni échangé, est **un droit d'accès au parking, à un tarif réduit et non une réservation d'emplacement**, hauteur limite du 1^{er} niveau 2m80, horaire bureau d'accueil 7h-1h.

**CYCLE A RESPECTER - BADGER en Entrée/Sortie et/ou Sortie/Entrée
Ne pas prendre de ticket horaire pendant toute la durée du salon**

BON DE COMMANDE - FORMULE EXPOSANT - 2019
Attention : Veuillez-vous munir de la copie de la facture pour le retrait de vos cartes

MANIFESTATION à préciser :

SOCIETE : **SIRET** :

NOM / PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

TELEPHONE :

E-MAIL :

Date	Nombre de cartes	Nombre de jours	nbre de cartes x	nbre de jours x	10.30 € ttc TVA 20%
du au					
du au					
du au					
du au					
du au					
du au					
du au					
TOTAL A REGLER				TTC	

Chèque bancaire à l'ordre de INDIGO INFRA LILLE à joindre à la commande
A envoyer au plus tard 2 semaines avant la manifestation

**PARKING INDIGO
164 CENTRE COMMERCIAL
59777 EURAILLE**

#ConventionCAC



CAC REBOND

Convention

cac

COMMISSAIRE AUX COMPTES

LILLE

GRAND PALAIS

7-8 NOVEMBRE 2019

Organisé par

CNCC

COMPAGNIE
NATIONALE des
COMMISSAIRES AUX
COMPTES